

**BUREAU COMMUNAUTAIRE****Séance du 12 janvier 2026****à 8h30****Nombre de membres**

En exercice : 16

Présents : 16

Absents : 0

Votants : 16

- dont « pour » : 16

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Aude LACAZE-LABADIE, Didier LARRAZABAL, Xavier MASSOU, Joël SÉGOT, Régine BERGERET, Alain TRÉPEU, Philippe CASTETS, Benoît MARINÉ, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Alban LACAZE, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ, Lucien LARROZE

Excusés :**Décision n°DB-2026-002 : COORDINATION ET VALORISATION DE LA POLITIQUE DU MONDE ASSOCIATIF
Attribution de subvention aux écoles de musique à rayonnement intercommunal**

Monsieur le Président rappelle que par la délibération n°2024-002 du 25 janvier 2024, le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les « subventions en matière culturelle et sportive : instruction et octroi des demandes suivant les règlements d'intervention approuvés en conseil. »

Le règlement d'intervention « Soutien à l'enseignement musical » de la Communauté de communes a été approuvé par la délibération n°D-2024-081 du 17 octobre 2024.

Les Amis de la Musique du Canton de Lembeye (AMCL), l'Ecole de Musique du Pays de Morlaàs (EMPM) et l'association Musique en Ousse (MeO – sites d'enseignements d'Espoey, Pontacq et Soumoulou) ont déposé une demande de subvention auprès de la CCNEB sur le budget 2026, au titre de leur saison de fonctionnement septembre 2025-août 2026.

Ces trois écoles de musique associatives à rayonnement intercommunal, domiciliées et actives sur le territoire, ont sollicité les aides suivantes, en accord avec le règlement précité :

- Aide au fonctionnement par élève résident de la CCNEB ;
- Aide à l'emploi d'un coordinateur pédagogique (volume horaire par école) ;
- Aide à l'emploi d'un gestionnaire administratif (volume horaire par école) ;
- Aide à l'investissement (achat d'instruments et de matériel pédagogique) ;
- Aide aux projets internes à l'école (INTRA), avec des partenaires extérieurs (EXTRA), avec d'autres écoles de musique (INTER).

Les demandes des trois associations remplissent les conditions d'octroi et l'éligibilité énoncées au règlement.

- ❖ Subvention estimée pour la saison septembre 2025 – août 2026 (12 mois) selon le règlement d'intervention de soutien à l'enseignement musical précité :

Ecoles de musique	AMCL (Lembeye)	EMPM (Morlaàs)	MeO (Espoeuy, Pontacq Soumoulou)
Aide par élève CCNEB	14 149€ (63 él – max RI)	21 786€ (97 él – max RI)	31 219€ (139 él)
Coordination pédagogique	6 240€ (5h/sem)	5 304€ (4,25h/sem)	16 224€ (13h/sem)
Gestionnaire administratif	4 368€ (4h/sem)	7 644€ (7h/sem)	16 380€ (15h/sem)
Investissement	500€	500€	458,50€
Projets	1500€	1500€	1500€
TOTAL éligible selon RI	26 757€	36 734€	65 781,50€
Acompte 50%	13 378€	18 367€	32 890€
Solde 50% max sur justificatifs dépenses réelles (décembre 2026)	13 379€	18 367€	32 891,50€

Suite à la présentation détaillée des demandes des écoles de musique au regard de leur fonctionnement pour la saison 2025-2026, le Bureau communautaire a validé à l'unanimité les montants proposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
 Le Président,

Thierry CARRÈRE

